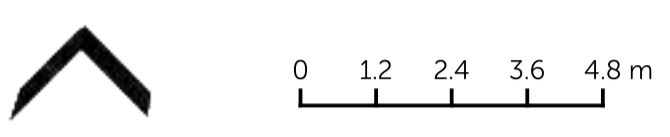


# LEGENDE

- ZONES URBANISME**
- NH
  - NP
  - NP1m
  - NPL
  - UAC
  - UAh
  - UB3
  - UEa
  - UEB
  - UJa
  - UIB
  - UR3
  - UR4
  - US1
  - US3
  - U2a
  - U2b
  - USDU
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- 01 - Espace boisé classé
  - 02-00 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales
  - 05-00 à 04 - Emplacement réservé
  - 07-00 à 03 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - 17 - Secteur à programme de logements mixité sociale
  - 18 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - 22 - Diversité commerciale à protéger ou à développer
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- 01 - Espace boisé classé
  - 07-00 à 03 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- 07-01 à 03 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - 15 - Règles d'implantation des constructions
  - 99 - Autre
  - 99 - Autre
- INFORMATIONS SURFACIQUES**
- 03 - Zone de préemption dans un espace naturel sensible
  - 14 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
  - 16 - Site archéologique
  - 33 - Droit de préemption commerciale
  - 99 - Zones humides
- INFORMATIONS PONCTUELLES**
- 16 - Site archéologique



## Tableau des Emplacements réservés

TXT	LIBELLE
1	Emplacement réservé n° 01 - Accessibilité et marge de manœuvre du véhicule du service de nettoyage (chemin du Nay)
2	Emplacement réservé n° 02 - Bassin tampon de la mare Huc
3	Emplacement réservé n° 03 - Marge de manœuvre du véhicule du service de nettoyage - Rue de Saint Pabu (parcelle n°64 section A2)
4	Emplacement réservé n° 04 - Chemin piétonnier reliant la plage du Bichet à la rue de la Salrette
5	Emplacement réservé n° 05 - Création d'un accès à la parcelle communale et d'un chemin piétonnier
6	Emplacement réservé n° 06 - Cheminement piétonnier au nord de La Fosse
7	Emplacement réservé n° 07 - Création d'un chemin piétonnier de la rue de la Ville Camée à la rue de Saint Lunare puis jusqu'à la rue de la Négrais jonction avec la rue de la Fosse
8	Emplacement réservé n° 08 - Amélioration de la station d'épuration / traitement tertiaire
9	Emplacement réservé n° 09 - Cheminement piétonnier Nord - Sud en limite avec Saint-Lunare
10	Emplacement réservé n° 10 - Bassin tampon lotissement du clos de l'Hermine
11	Emplacement réservé n° 11 - Elargissement du chemin des Tourelles entre la rue de Verdun et la rue du chemin
12	Emplacement réservé n° 12 - Création d'un chemin piétonnier pour assurer la continuité jusqu'aux Tourelles
13	Emplacement réservé n° 13 - Extension du foyer pour personnes âgées
14	Emplacement réservé n° 14 - Création d'un chemin piétonnier doux du Boulevard de la mer au parking de la RD177
15	Emplacement réservé n° 15 - Liasse douce entre la RD 603 et le chemin du Terne Vincent
16	Emplacement réservé n° 16 - Chemin piétonnier en bordure du Fémur
17	Emplacement réservé n° 17 - Création d'un parking public rue de Landicux
18	Emplacement réservé n° 18 - Création d'un parking public rue du Commandant Thoreux
19	Emplacement réservé n° 19 - Extension du cimetière Rue du Commandant Thoreux
20	Emplacement réservé n° 20 - Elargissement du carrefour à l'angle de la rue de Verdun et de la rue de la résistance AV 556
21	Emplacement réservé n° 21 - Elargissement de l'espace public au petit Port A4 5 et A4 6
22	Emplacement réservé n° 22 - Elargissement du trottoir place du général Leduc AX 203
23	Emplacement réservé n° 23 - Elargissement de la voie publique rue des Belles Notes AE 76
24	Emplacement réservé n° 24 - Elargissement de la voie publique rue de la Saubrais AX 242

Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude  
Département d'Ille et Vilaine



**COMMUNE DE  
SAINT-BRIAC-SUR-MER**



# PLAN LOCAL D'URBANISME


**3.2** PLANCHE SUD  
Echelle 1/3000

**LA BOITE DE L'ESPACE**  
URBANISTES ASSOCIES

La boîte de l'espace  
18 boulevard Babin Chevaye  
49200 Nantes  
02 40 20 30 57  
contact@laboitedelespace.fr  
www.laboitedelespace.fr

